



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

BM2024/06/19/22-1 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "FESTIVAL AMERICA" POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL AMERICA

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,
- Vu** la délibération CM2020/05/15/04 relative au plan de relance de la Métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibré et résilient,
- Vu** la délibération CM2023/03/22/17-01 portant modification de la délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau,
- Vu** la demande de subvention adressée par l'association Festival America à la Métropole du Grand Paris,
- Considérant** la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international,
- Considérant** l'intérêt du projet porté par l'association Festival AMERICA qui contribue au rayonnement de la Métropole du Grand Paris,

Considérant les caractéristiques du Festival AMERICA, dont le format attractif par la présence et l'implication d'écrivains de renommée internationale permet l'accessibilité à la littérature à tous les habitants de la Métropole du Grand Paris,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ATTRIBUE une subvention de 30 000€ (trente mille euros) à l'association Festival America pour l'organisation de la 11^{ème} édition du Festival AMERICA en 2024.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention afférente et à prendre toute mesure nécessaire son exécution.

DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2024 de la Métropole du Grand Paris.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.